



**TECHNIQUES D'INTERVENTION EN MILIEU
CORRECTIONNEL (JCA.0V)
Attestation d'études collégiales (AEC)**

Conditions d'admission

Conditions d'admission :

- Posséder une formation jugée suffisante par le CNDP
- avoir interrompu ses études à temps plein ou poursuivi des études post-secondaires à temps plein pendant au moins deux sessions consécutives ou une année scolaire
OU
- être titulaire d'un diplôme d'études professionnelles (DEP)
- Réussir le test d'évaluation et de classement (une entrevue et un test de connaissances)
- Ne pas avoir d'antécédents criminels¹

Classement des candidats :

- Les 50 meilleurs dossiers scolaires parmi les candidatures reçues seront convoqués à une entrevue et à un test de connaissances **le 14 mars 2026**.
- Suite de cette évaluation, **32 candidats** recevront une offre d'admission.
- Le rang du candidat dans la liste de classement est déterminé selon son **dossier scolaire (20 %)**, **l'entrevue (50%)** et **le test de connaissances (30 %)**.
- Les autres candidats seront placés en liste d'attente. Ils pourraient recevoir une offre d'admission si des places se libèrent.²

Date et coût des évaluations :

- Les évaluations auront lieu **le 14 mars 2026**.
- La présence est obligatoire.
- Les frais pour la procédure d'évaluation et de classement sont de 75 \$ (argent comptant), payables sur place la journée même des évaluations.
- Prévoir environ 1h30

¹ Le candidat **ne doit pas avoir été reconnu coupable** d'un acte criminel pour être admis au programme. Il devra en faire la preuve à la première journée de cours.

² La liste d'attente sera valide jusqu'à la rentrée scolaire de l'automne.